



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **Budget provincial 2020 : l'occasion manquée d'offrir une qualité de vie digne aux personnes âgées**

**Québec, le 10 mars 2020** – Alors que le Québec nage dans les surplus budgétaires, c'était enfin le moment de faire du Québec une société digne de ses aînés. Or, la cible est ratée. Le gouvernement a fait le choix, dans ce budget, d'investir massivement dans le béton plutôt que d'investir dans l'humain et d'améliorer les conditions de travail de celles et de ceux qui œuvrent auprès des personnes âgées en situation de vulnérabilité.

« La situation dans les CHSLD se détériore de jour en jour en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Cette pression sur le personnel apporte des risques considérables sur la qualité de vie des personnes âgées hébergées. D'ailleurs, nous apprenions récemment que le gouvernement retirait une prime offerte aux préposés aux bénéficiaires. Cela va à l'inverse de ce qu'il faudrait faire », souligne Lise Lapointe, présidente de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ).

Par ailleurs, le budget en soins à domicile n'est bonifié que de 100 millions \$ en 2020-2021, ce qui n'est nettement pas suffisant pour offrir le niveau de services adéquat en fonction de la demande croissante et attirer du nouveau personnel. Le gouvernement place ainsi toutes ses billes dans les Maisons des aînés, alors qu'il en coûtera 1,5 milliard \$ pour 2 600 places d'ici 2023.

« Le projet des Maisons des aînés peut paraître intéressant, mais il ne doit pas se faire aux dépens des soins à domicile. Les gens souhaitent pouvoir rester là où ils le veulent, dans leur communauté, le plus longtemps possible. Par ailleurs, nous nous demandons toujours qui aura la chance de vivre dans les Maisons des aînés au moment venu », ajoute Mme Lapointe.

### **Un pas de plus pour les personnes proches aidantes**

L'AREQ voit d'un bon œil la simplification du crédit d'impôt pour les proches aidants ainsi que le versement par anticipation. La bonification de ce crédit d'impôt est aussi une très bonne nouvelle, mais soulignons qu'il diminue rapidement lorsque le revenu de la personne aidée dépasse 22 000 \$ par année. Il faudra aussi s'assurer de bien faire connaître ce crédit d'impôt pour en accroître l'accès. Rappelons toutefois que la population préfère les services directs aux crédits d'impôt parfois jugés trop complexes et inéquitable.

### **Rien pour l'indexation**

La situation budgétaire favorable était l'occasion pour le gouvernement de répondre à l'injustice que subissent les personnes retraitées de la fonction publique et parapublique pour qui les rentes sont pratiquement gelées depuis 1982. Aujourd'hui, le gouvernement de François Legault tourne le dos à plus de 300 000 personnes retraitées qui voient leur pouvoir d'achat diminuer chaque année.

« L'année dernière, nous avons rencontré les députés de tous les partis pour les sensibiliser à l'enjeu de la non-indexation des rentes des retraités de la fonction publique. Les personnes âgées contribuent pourtant activement à l'économie québécoise. Personne n'y gagne à les appauvrir de la sorte », affirme Mme Lapointe.

Ainsi, l'AREQ réitère la nécessité de trouver une solution pour corriger cette perte de pouvoir d'achat.

## **À propos de l'AREQ**

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications  
Cell : 418 802-1357 / Courriel : [labrecque.samuel@areq.lacsq.org](mailto:labrecque.samuel@areq.lacsq.org)